



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal de Circulation Temporaire

Route barrée rue de la Gare à Eischen

En raison d'un déménagement dans la rue de la Gare à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 21 juin 2022, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le jeudi, 14 juillet 2022, à partir de 8h00 jusqu'à 18h00, la circulation dans la rue de la Gare à Eischen est réglée comme suit :
- Interdiction de toute circulation (sauf riverains) et de tout stationnement dans la rue de la Gare, sur le tronçon limité devant la maison sise au 16B ;
 - Mise en place d'un arrêt de bus temporaire dans la rue de Clairefontaine, le long de la mairie ;
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 21 juin 2022.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu